

ARTELIA

Parc Technologique du Canal
 16, avenue de l'Europe
 Immeuble Octopussy
 31520 Ramonville Saint-Agne
 Tel. : +33 (0)5 62 88 77 00
 Fax : +33 (0)5 62 88 77 19

COMPTE RENDU REUNION DE CHANTIER n°7

<i>CLIENTS</i>	RESEAU 31	<i>DATE DE LA REUNION</i>	04/03/2014
Projet	Interconnexion entre le réseau d'Antichan et le réservoir de Frontignan	<i>LIEU</i>	Frontignan de Comminges
<i>OBJET</i>	Réunion de chantier	<i>REF.</i>	4331320

N°.	DESTINATAIRES	DIFFUSION			
		MAIL	TEL. /PORTABLE	FIXE	
1	Maîtrise d'Ouvrage RESEAU 31	M.HATTINGUAIS	Sylvain.hattinguais@reseau31.fr	06.32.65.63.18	05 62 00 72 86
		M.COMAS	Arnaud.comas@reseau31.fr	06.15.85.40.20	05 62 00 72 80
		M.ROSS	Wiliam.ross@reseau31.fr		
	MAIRIE FRONTIGNAN	M.PLANAS Mme MERIC	Yp.planas@wanadoo.fr mc.meric@orange.fr	06. 79.57.03.49	05 61 79 65 51 05 61 94 11 03
	MAIRIE ANTICHAN	M.DUMAIL	Bernard.dumail@wanadoo.fr		
2	Maîtrise d'Œuvre ARTELIA	M.LACOUTURE	jean-luc.lacouture@arteliagroup.com	06.03.44.67.29	05 62 88 77 00
		M. GUYOMARD	julien.guyomard@arteliagroup.com		
4	Entreprises SARL BORDES	M. BORDES	Bordesgeorges@orange.fr	06.08.28.18.06	05 61 79 66 27
		SARL ICO	M.COMELERAN	lco31@free.fr	06.60.53.45.37

FEUILLE DE PRESENCE / CONVOCATION

ENTITE (ABREVIATION)	NOM	PRESENT	EXCUSE	CONVOQUE*
Maître d'Ouvrage RESEAU 31	M.HATTINGUAIS	X		X
	M.COMAS		X	X
	M.ROSS		X	
MAIRIE FRONTIGNAN	M.PLANAS	X		X
	Mme MERIC		X	
MAIRIE ANTICHAN	M.DUMAIL		X	X
	M. LINARES			
	M. MAURAS	X		
Maître d'œuvre ARTELIA	M.GUYOMARD	X		X

NOM DES ENTREPRISES	REPRESENTEES PAR	PRESENT	EXCUSE	CONVOQUE*
BORDES	M. BORDES	X		X
	Mme BORDES		X	
	M. BORDES G.		X	
ICO	M.COMELERAN	X		X
	M. CAILBEAUX		X	

* Convoqué à la prochaine réunion

LA PROCHAINE REUNION AURA LIEU LE :	Convocation ultérieure par courriel
SITE DE LA REUNION :	Sur le chantier, au niveau du réservoir.
OBJET :	Réunion de chantier

NOTA 1 :	Sauf contestation auprès du MO dans un délai de 8 jours après réception, les termes du présent compte rendu seront considérés comme lus et approuvés par chaque destinataire participant à l'opération.
NOTA 2 :	Les comptes rendus seront uniquement diffusés par courriel. Merci de prévenir en cas de mauvaise réception.

Rédacteur du présent compte rendu : Julien GUYOMARD

1. OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT CR

N°	Compte-rendu	Concerne
1.1.	Sans objet	

2. GENERALITES - ADMINISTRATIF

N°	Compte-rendu	Concerne
2.1.	Sans objet	

3. INTEMPERIES

N°	Compte-rendu	Concerne																					
3.1.	<p>Intempéries déclarées Les jours suivants ont été déclarés en intempéries depuis la réunion du 18/02 : 21/02, 27/02, 28/02, 03/03, 04/03</p>																						
3.2.	<p>Cumul des intempéries Le cumul des jours d'arrêt est de 12 jours, répartis comme suit :</p> <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Intempéries</th> <th>Approvisionnement impossible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>S4</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>S6</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>S7</td> <td>2</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>S8</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>S9</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>S10</td> <td>2</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Intempéries	Approvisionnement impossible	S4	2		S6	1		S7	2	1	S8		2	S9	1	1	S10	2		
	Intempéries	Approvisionnement impossible																					
S4	2																						
S6	1																						
S7	2	1																					
S8		2																					
S9	1	1																					
S10	2																						

4. COORDINATION SPS

N°	Compte-rendu	Concerne
4.1.		

5. SOUS-TRAITANCE

N°	Compte-rendu	Concerne
5.1.	<p>Sous-traitance Rappel : le MOE donne son agrément à chacune des demandes avant transmission au MOA pour acceptation.</p> <p>Les dossiers d'agréments de sous-traitants devront comporter les documents suivants : <i>DC4 (ex-DC13), DC2, DC6, Attestation sur l'honneur, DC7, RIB, KBIS, Assurance, URSSAF, attestation fiscale versement cotisations, Effectif, Qualifications, Références</i></p> <p>Il est rappelé que le Maître d'ouvrage doit recevoir le dossier d'agrément à minima 15 jours avant l'intervention du sous-traitant sur site. Tout sous-traitant non agréé se verra refuser l'accès au chantier.</p>	Entreprises

6. SUIVI DES ETUDES D'EXECUTION

6.1.		BOR
------	--	-----

7. VISA DES DOCUMENTS D'EXECUTION

N°	Compte-rendu	Concerne
7.1.	<p>Remises de documents – Remarques générales</p> <p>Il est rappelé que tout document EXE doit impérativement être remis au MOE au minimum 15 jours avant le démarrage des travaux, de telle sorte qu'il puisse être visé avant toute intervention sur site.</p> <p>Tout manquement à ce principe de fonctionnement pourra être un arrêt immédiat des travaux en cours, jusqu'à obtention des documents.</p>	Entreprises
7.2.	<p>Bordereau de diffusion des documents.</p> <p>Tout envoi de document relatif aux Etudes d'exécution devra être accompagné d'un bordereau de diffusion indiqué.</p>	Entreprises
7.3.	<p>Procédure de diffusion des documents</p> <p>Tout envoi de document EXE par mail doit être doublé d'un exemplaire papier.</p> <p>Les plans visés seront adressés au MOA (1 exemplaires papier), aux deux maries Frontignan/Antichan (2 exemplaires papier), ainsi qu'au MOE (1 exemplaire papier).</p>	Entreprises

8. AVANCEMENT DES TRAVAUX

N°	Compte-rendu	Concerne
8.1.	<p>Planning</p> <p>Travaux réalisés la semaine précédente : Fin de pose de la canalisation dans la prairie (le remblaiement des tranchées n'est pas réalisé), pose de la canalisation dans la partie périmètre de protection de la source. Pose des équipements de fontainerie dans le regard d'Antichan.</p> <p>Travaux en cours : pose de la canalisation dans la partie périmètre de protection de la source. Pose des équipements électro-mécaniques dans le local du réservoir</p> <p>Prévision S+1 : fin de la pose de la canalisation et pose du regard d'arrivée. Pose des équipement de fontainerie au niveau du réservoir.</p>	Ensemble des participants

9. DIVERS

N°	Compte-rendu	Concerne
9.1.	<p>Intervention dans le réservoir</p> <p>ICO prendra contact avec le service exploitation à l'avance pour les opérations qui nécessitent un abaissement important du niveau de l'eau dans le réservoir (attention aux coupures d'eau).</p>	ICO
9.2.	<p>Pose des équipements de fontainerie</p> <p>Le MOA demande que les équipements de fontainerie soient mis en place de façon à ce qu'il soit aisé d'intervenir avec des outils au niveau des pièces. 20 à 30 cm d'espace sera donc laissé autour des pièces.</p>	Entreprises
9.3.	<p>Emplacement de la canalisation d'arrivée dans le local</p> <p>La canalisation d'arrivée sera placée au fond du local (environ 30 cm du mur).</p>	ICO

9.4.	Emplacement de la vanne sur canalisation de by-pass réservoir L'emplacement de la vanne-papillon reste identique à ce qu'il était prévu initialement.	ICO
9.5.	Massif béton Un massif béton a été réalisé en amont immédiat du périmètre de protection afin de caler la canalisation avant la forte pente.	BOR

10. OBSERVATIONS EN ATTENTE DE REPONSE

Les observations en attente de réponse sont rappelées ci-après :

Observations	Concerne	CR	CHAP	REPO NSE	Date limite de réponse fixée par l'entité concernée
Planning du chantier	BOR	1	2.6		Prochaine réunion

Les lignes grisées correspondent à des observations effectuées et disparaîtront au prochain compte rendu.

11. ANNEXES AU CR

N°	Compte-rendu	Concerne
11.1.	Sans objet	SMEA

12. PHOTOS DU CHANTIER



